

ASSEMBLEE GENERALE

TREIZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Vendredi 3 octobre 1958,
à 10 h. 30

New-York

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Palamartchouk (République socialiste soviétique d'Ukraine).....	307
Discours du prince Aly Khan (Pakistan).....	313
Discours de M. Palamas (Grèce).....	318
Discours de M. Rifa'i (Jordanie).....	322

Président: M. Charles MALIK (Liban).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. PALAMARTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*traduit du russe*]: Monsieur le Président, Messieurs les représentants, par un heureux concours de circonstances, la délégation de l'Ukraine intervient dans la discussion générale la veille de l'anniversaire du lancement dans l'espace interplanétaire du premier satellite artificiel de la terre. Cet événement d'importance mondiale a eu lieu en Union soviétique le 4 octobre 1957.
2. L'incursion dans l'espace cosmique a posé non seulement dans le domaine de la science mais aussi dans celui de la politique internationale de nombreux problèmes importants. Tout cela doit encore faire l'objet d'une étude et de mûres réflexions. Il est évident qu'il y faudra du temps.
3. Maintenant que le troisième satellite soviétique, incomparablement plus important par son poids et l'intérêt qu'il présente du point de vue scientifique, accomplit sa deux millièmes révolution autour de la terre et peut être observé librement ici même à New-York, on ne saurait manquer de rendre hommage au talent et à la hardiesse du génie des peuples soviétiques qui ont, les premiers, ouvert la voie de l'espace cosmique et ont tourné une nouvelle page glorieuse de l'histoire de l'humanité.
4. Le satellite tourne autour de la terre à une vitesse inconnue jusqu'à ce jour, augmentant nos connaissances de l'univers et reculant les limites des possibilités humaines dans le domaine de la découverte des mystères de la nature. Il nous rappelle aussi combien il est important pour nous tous de rechercher les voies de la coopération, de la coexistence pacifique, afin que les fruits merveilleux de la science et de la technique soient utilisés pour le bien de l'humanité et non à son détriment.
5. La délégation de l'Ukraine a estimé qu'il était de son devoir, en ce premier anniversaire du lancement d'un satellite artificiel de la terre, de rappeler tout cela parce que, dans l'activité de l'Organisation des Nations Unies, on observe encore un retard par rapport aux tâches que pose à l'humanité le rapide développement de la science. Il est à peine nécessaire de convaincre qui

que ce soit que l'apparition de satellites de la terre, soviétiques et américains — et peut-être verrons-nous d'autres satellites lancés dans d'autres pays — pose de toute urgence la question de savoir comment nous pourrions faire de notre organisation, l'Organisation des Nations Unies, un véritable instrument de paix; comment nous pourrions empêcher que les événements n'évoluent d'une façon telle que la plus grande découverte de l'esprit — la libération de l'énergie nucléaire — soit utilisée par les forces impérialistes, non pas pour le bien de l'humanité, mais au détriment de celle-ci.

6. Il suffit de poser cette question pour voir quelle noble tâche s'offre à l'Organisation des Nations Unies et combien celle-ci s'en occupe de façon insuffisante. Et, bien entendu, cela n'est pas l'effet du hasard. Il existe encore des forces en Occident, et en premier lieu, ici même, aux Etats-Unis, qui ne voient pas d'un bon oeil l'évolution pacifique de l'humanité. Il leur faut des conflits, des guerres, une tension internationale pour entretenir l'économie de guerre, pour que ne soient pas réduits les bénéfices des monopoles.

7. Avec quel bilan de "réalisations" les Etats-Unis et le Royaume-Uni se présentent-ils à cette session de l'Assemblée générale? Avec l'intervention au Liban et en Jordanie. Avec le refus brutal d'admettre à l'Organisation des Nations Unies la République populaire de Chine. Avec des mesures de provocation dirigées contre la paix en Extrême-Orient. C'est là, en vérité, un bilan peu enviable.

8. L'URSS et les autres Etats épris de paix ont fait et persistent à faire des efforts pour améliorer l'atmosphère internationale, ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour que soient transposés dans la réalité les principes de la coexistence pacifique. Cette volonté se traduit dans la résolution bien connue adoptée à la douzième session de l'Assemblée générale [*résolution 1236 (XII)*], et qui a pour titre: "Relations pacifiques et de bon voisinage entre Etats". Dans cette résolution, l'Assemblée invitait tous les Etats à déployer tous leurs efforts pour consolider la paix internationale, développer des relations d'amitié et de coopération et régler les différends par des moyens pacifiques. Les Etats socialistes donnent par tous leurs actes l'exemple d'une application pratique de ces importantes dispositions.

9. L'Union soviétique a présenté des propositions bien connues sur la création d'un système de sécurité en Europe, elle a lancé un appel aux Etats-Unis en vue de la conclusion d'un traité de paix et d'amitié, afin que ne soit pas tolérée l'intervention dans les affaires intérieures des pays du Proche et du Moyen-Orient, elle a mis fin de façon unilatérale aux essais d'armes nucléaires et elle a demandé aux Etats-Unis et au Royaume-Uni d'en faire autant. Ce ne sont là que quelques-unes des propositions de l'Union soviétique qui avaient pour but d'élargir le champ de la coexistence pacifique, de renforcer la paix et les relations de bon voisinage entre tous les Etats. Il va de soi que le peuple ukrainien a unanimement appuyé les initiatives du Gouvernement

de l'Union soviétique, dans lesquelles il voit la manifestation d'un authentique souci de maintenir la paix entre les nations.

10. Peut-on dire que c'est à cette tâche que les milieux officiels des Etats-Unis et le Département d'Etat ont consacré leurs efforts? Non. L'an dernier, les Etats-Unis ont voté en faveur de la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale, et cette année leurs fusiliers marins ont foulé aux pieds, au Liban, cette même résolution.

11. L'Union soviétique s'efforce de consacrer à la seule cause de la paix les succès qu'elle remporte dans le domaine de la science. Elle a lancé et lance toujours un appel aux puissances occidentales pour qu'elles deviennent raisonnables pendant qu'il en est temps encore et qu'elles substituent à la course aux armements une émulation dans un champ d'action pacifique, en vue d'améliorer le niveau de vie des hommes, de faire disparaître les maladies, de relever le niveau de la culture et de la science. L'URSS, Etat puissant, veut établir avec les autres Etats des relations fondées sur les principes du respect mutuel et de la non-intervention dans les affaires intérieures. Elle s'efforce d'obtenir que les questions litigieuses soient résolues par des moyens pacifiques, compte tenu des intérêts des pays en cause.

12. Peut-on en dire autant des Etats-Unis? Peut-on dire que ce sont là les objectifs vers lesquels tendent les Etats-Unis et leurs plus proches associés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN)? Non. Tout le monde peut voir comment les éclairs américains du chantage et de la menace atteignent tantôt une partie du globe, tantôt une autre.

13. Les découvertes de la science et de la technique peuvent être utilisées pour le bien des générations présentes et futures ou en vue d'une guerre, qui serait vraiment sans précédent par ses effets de destruction et d'extermination des masses. La paix est le plus grand des bienfaits de l'humanité. Mais le monde dans lequel nous vivons devient un monde de la peur par suite de la concentration croissante des éléments radio-actifs dans le milieu ambiant, concentration qui cause des maladies graves et menace le développement normal des générations futures. Il sera possible d'arrêter le processus de concentration de la radio-activité lorsque les puissances atomiques cesseront en tout lieu et à tout jamais les essais de tous les types d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène.

14. J'ai déjà fait remarquer que l'URSS, soucieuse de consolider la paix et préoccupée du sort des générations futures, s'est engagée le 31 mars 1958 dans la voie de la renonciation unilatérale aux essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni n'ont pas répondu par des mesures du même ordre. Les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni refusent de mettre fin immédiatement aux expériences nucléaires. Ils imaginent pour cela toute sorte d'échappatoires et édifient de véritables barrages de faux-fuyants et de conditions préalables.

15. L'Union soviétique a procédé de façon unilatérale à une importante réduction de ses forces armées. Tous les hommes de bonne volonté espéraient que les puissances occidentales suivraient son exemple. Or, il n'en a pas été ainsi. Aux Etats-Unis, on a même cessé d'appliquer la légère réduction qui avait été annoncée auparavant. Les soldats américains qui auraient pu déjà être rendus à leurs familles ne se trouvent-ils pas, comme par hasard, au Proche-Orient ou dans la région de Taiwan?

16. L'Union soviétique a proposé d'organiser une rencontre des hommes d'Etat de l'Ouest et de l'Est, au niveau le plus élevé, en vue d'examiner les problèmes internationaux qu'il importe de résoudre. Cependant, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher cette rencontre. Qui plus est, ils essaient même maintenant de se faire passer pour les promoteurs de cette rencontre, mais ne jouent-ils pas ce rôle de façon par trop simpliste? C'est avec honnêteté et franchise qu'il faut se rendre à une telle conférence, sans soulever des questions qui ne peuvent y être résolues ou qui ne doivent pas y être examinées. En demandant que l'on examine des questions relatives à la situation dans les pays de l'Europe orientale, les Etats-Unis et le Royaume-Uni demandent l'impossible.

17. Ce ne sont là que des faits purs et simples, qui montrent que l'URSS, ayant remporté des succès remarquables dans le domaine de la science et de la technique et ayant augmenté sa puissance, a uniquement agi, en politique internationale, dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la coopération internationales. Et il est heureux pour l'humanité qu'il existe dans le monde un Etat aussi puissant que l'Union soviétique, qui n'a pas de but plus important que celui de préserver la paix et d'empêcher une nouvelle guerre.

18. Peut-on en dire autant de certains autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier de ces pays qui ont pris l'habitude de recourir au "gros bâton" et qui s'efforcent d'imposer aux autres pays une ligne de conduite qui convienne à l'OTAN? Non, c'est là chose impossible.

19. Après l'apparition des engins balistiques intercontinentaux, après le lancement des satellites dans l'espace cosmique, après la formation du camp puissant des pays socialistes épris de paix, il est devenu plus que jamais indispensable de soumettre à un nouvel examen le caractère et les méthodes des politiciens des Etats-Unis et des autres membres du bloc agressif de l'Atlantique nord. Mais, en dépit du sens commun, les puissances occidentales continuent d'agir comme par le passé.

20. C'est ainsi que, depuis de nombreuses années, la propagande officielle de l'Occident attribue à l'Union soviétique des intentions agressives imaginaires. Ce chantage de propagande aide dans une certaine mesure les Etats-Unis à faire naître dans d'autres pays le sentiment de la communauté et de la solidarité sous le drapeau de l'OTAN et à leur imposer des dépenses colossales à des fins militaires. La course aux armements, dictée par les intérêts égoïstes des monopoles capitalistes, a pris une ampleur particulièrement alarmante depuis que la science s'est aventurée dans l'espace cosmique.

21. Des sommes énormes sont gaspillées en pure perte pour la course aux armements. Les Etats qui font partie du bloc de l'Atlantique nord ont déjà dépensé pour les préparatifs militaires plus de 400 milliards de dollars. Ces sommes considérables ont été extorquées aux populations par des impôts et par d'autres moyens. Bien entendu, tout cela a réduit leurs possibilités d'achat. Si ces sommes avaient été dépensées, non pour la course aux armements, mais pour un relèvement des salaires, pour l'éducation nationale et la santé publique, des conditions plus favorables n'auraient-elles pas été créées en vue d'écarter les nombreuses difficultés qu'éprouvent actuellement les pays capitalistes? L'arrêt de la course aux armements freinerait la montée des prix et enrayerait l'inflation, qui est devenue pour ces

pays l'un des problèmes les plus urgents et les plus graves.

22. Contrairement à toute vérité, les dirigeants militaires et politiques de l'OTAN prétendent que les commandes de guerre stimulent l'accroissement de toute la production dans leur pays. Mais chacun sait que ce sont justement les pays participant à l'OTAN qui, depuis longtemps déjà, sont victimes d'une grave régression de leur activité économique. En poursuivant la militarisation de l'économie, on ne peut résoudre les difficultés économiques; on ne fait que les rendre plus graves.

23. Certains stratèges occidentaux de la politique économique se consolent apparemment à l'idée que la course aux armements dans les pays de l'Ouest doit inciter l'URSS et les pays de démocratie populaire à consacrer des sommes toujours plus grandes à des mesures de défense, et doit, par là même, freiner leur développement économique. Ce sont de faux calculs. Bien entendu, nous aimerions consacrer toutes nos ressources et toutes nos possibilités à des fins pacifiques. Néanmoins, la nécessité de renforcer la défense des pays socialistes détourne une certaine partie de nos ressources de l'édification pacifique.

24. Mais les milieux de l'Occident, qui n'ont pas renoncé à leur espoir de retarder le développement économique des pays socialistes, mesurent manifestement les choses à leur aune. Or, cette aune ne vaut pas pour le socialisme. C'est ce que suffirait à montrer ce simple fait que la production industrielle dans ces pays a été, l'an dernier, presque quatre fois et demie supérieure à ce qu'elle était avant la guerre. Les pays du camp socialiste, au cours des dernières années notamment, ont remporté de grands succès dans l'accroissement de la production agricole et dans l'approvisionnement de la population en biens de consommation. Et chaque année nouvelle apportera sans cesse de nouveaux résultats positifs.

25. Tout en accélérant la course aux armements, certains dirigeants des pays de l'OTAN font de grands efforts pour élaborer la doctrine des liens mutuels et de l'interdépendance. Il faut croire que tout ne va pas pour le mieux dans la maison de l'OTAN, puisque le besoin d'une nouvelle doctrine s'est fait sentir si vite. L'agression du Royaume-Uni en Jordanie et celle des Etats-Unis au Liban ne laissent aucun doute sur ce que signifie, en matière de politique extérieure, la prétendue doctrine des relations mutuelles et de l'interdépendance, que l'on a tant vantée du haut de cette tribune.

26. A sa troisième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale a, on le sait, examiné en détail les événements du Proche et du Moyen-Orient, qui ont fortement aggravé la tension internationale et ont mis la paix en danger. Plus d'un mois s'est écoulé depuis que, le 21 août 1958, l'Assemblée a adopté une résolution [1237 (ES-III)] demandant le retrait du Liban et de Jordanie des forces armées des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Pourtant, les troupes d'intervention se trouvent toujours en terre arabe, on continue d'exercer une pression sur les pays arabes et de s'ingérer dans leurs affaires intérieures.

27. Conscients de la sévère condamnation unanime prononcée contre leur politique d'agression lors de la troisième session extraordinaire d'urgence, les Etats-Unis et le Royaume-Uni recourent maintenant à toute sorte d'expédients en s'efforçant de justifier de quelque manière la non-exécution, par eux, de la résolution adoptée par l'Assemblée générale.

28. Le 25 septembre 1958, M. Lloyd, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, déclarait à cette tribune: "Nous [espérons] ardemment que les nobles termes employés dans la résolution du 21 août 1958 se traduiraient un jour par des actes." [758^{ème} séance, par. 54.] Mais on peut conclure des arguments avancés ensuite par M. Lloyd que ce sont les pays arabes eux-mêmes (c'est, en l'occurrence, la République arabe unie qui est visée) qui violent, paraît-il, la résolution du 21 août. En partant de là, on peut arriver logiquement à la conclusion selon laquelle, puisque les Etats arabes violent la résolution (bien qu'il n'existe aucune preuve d'une telle violation), le retrait des troupes devient, pour le Royaume-Uni, très problématique. Disons-le sans ambages: cette manœuvre n'est pas originale.

29. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a parlé longuement, lui aussi, de la "responsabilité des Etats arabes". Là encore, s'il s'agit du retrait des troupes américaines du Liban, les Etats arabes n'y sont pour rien. Leur volonté, de même que celle de l'écrasante majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, a été clairement exprimée dans la résolution du 21 août et consiste, on le sait, à prier le Secrétaire général "de prendre sans délais... les arrangements d'ordre pratique qui aideraient de façon appropriée à maintenir les buts et les principes de la Charte en ce qui concerne le Liban et la Jordanie dans les circonstances actuelles et faciliteraient ainsi le retrait prochain des troupes étrangères des deux pays". Cependant, les troupes d'intervention demeurent en terre arabe et M. Dulles en rejette la responsabilité sur les Etats arabes, qui ont été victimes de la politique d'agression des Etats-Unis.

30. Le Secrétaire général a présenté le 29 septembre 1958 un premier rapport [A/3934] à l'Assemblée sur l'exécution de la résolution adoptée à la troisième session extraordinaire d'urgence. On ne voit pas d'après ce rapport quelles sont les mesures pratiques que le Secrétaire général recommande de prendre, en ce qui concerne le Liban et la Jordanie, afin de faciliter le retrait des troupes étrangères de ces pays, ni quand cela se produira.

31. Au lieu de cela, on nous présente ce que j'appellerai des modèles de virtuosité dans l'imprécision, en liant la question du retrait des troupes américaines du Liban et du retrait des troupes britanniques de Jordanie à toute une série de conditions de ce genre: lorsque "la situation dans la région le permettra", ou bien: si "la sécurité internationale, en ce qui concerne le Liban, continue de s'améliorer". Je ne sais si c'est là un pur effet du hasard ou si cela est dû à la concordance des façons de voir, mais il se dégage du rapport cette même idée que l'on trouve également dans les discours de M. Dulles et de M. Lloyd au sujet de la "ligne de conduite" des Etats arabes. Selon le jugement que l'on porte sur cette conduite, ce seraient les Etats arabes eux-mêmes qui ne favoriseraient pas un retrait rapide des troupes étrangères du Liban et de Jordanie. Ce camouflage politique ne doit tromper personne.

32. La situation en Extrême-Orient fait naître des inquiétudes sérieuses pour le sort de la paix. Non seulement les représentants des pays d'Afrique et d'Asie, mais même les représentants des pays qui n'ont pas encore trouvé l'audace nécessaire pour rejeter la politique américaine de "la situation de force", ont exprimé les inquiétudes profondes que leur causent les événements qui se déroulent le long des côtes de la République populaire de Chine.

33. Les véritables raisons de la tension que l'on observe actuellement dans cette région sont exposées dans la déclaration que M. Chen-yi, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, a faite le 20 septembre 1958, et dont j'extrais le passage suivant :

“Les Etats-Unis ont envahi notre territoire de Taïwan et l'ont occupé, ils y ont récemment procédé à de nouvelles concentrations d'effectifs importants de forces armées pour empêcher le peuple chinois de reprendre les îles de Quemoy et de Matsu ainsi que d'autres îles côtières et pour constituer ainsi une sérieuse menace à la paix en Extrême-Orient et dans le monde entier.”

34. Quelqu'un s'est efforcé ici de jongler avec toutes sortes de dates. Les événements qui ont lieu dans la région des îles côtières n'ont pas commencé en août 1958, mais bien lorsque l'on a amené une escadre des forces navales américaines à Taïwan et dans d'autres îles chinoises, sous le prétexte fallacieux qu'il était nécessaire de conserver ces îles au nom de la “sécurité” des Etats-Unis. Après être intervenus dans la guerre civile et avoir pris sous leur protection les hommes de Tchang Kai-chek, les Etats-Unis ont ensuite déclaré que Taïwan constituait en quelque sorte un Etat et ont même conclu avec celui-ci un “traité”. C'est là une agression pure et simple, bien que la forme n'en soit pas nouvelle. Les Etats-Unis ont déjà eu recours dans le passé à l'argument selon lequel ils étaient soucieux de leur “sécurité”. N'est-ce pas sous ce prétexte que les troupes américaines ont débarqué en territoire soviétique pendant les premières années de l'existence de l'Etat socialiste ?

35. La République populaire de Chine peut-elle considérer ces actes des Etats-Unis comme légitimes et équitables ? Evidemment non. Et personne, à moins d'aller à l'encontre de la vérité, ne peut les qualifier ainsi. Le peuple chinois a le droit d'étendre sa souveraineté à tout le territoire chinois et il ne manquera pas de le faire. L'agression n'est pas le fait de celui qui défend son bon droit, mais de celui qui l'empêche de le faire, qui arme les hommes de Tchang Kai-chek, qui envoie son aviation et sa flotte vers les côtes de la République populaire de Chine.

36. La République populaire de Chine défend une juste cause. Est injuste, au contraire, la cause de ceux qui s'efforcent de faire d'un problème intérieur de la Chine une question internationale et de trouver ainsi des motifs et des justifications à leurs actes d'agression contre les droits souverains de la République populaire de Chine en ce qui concerne Taïwan et toutes les îles côtières, de trouver des motifs et des justifications à leur agression contre le grand peuple chinois. Aussi n'est-ce pas sans raison que, dans le même mémorandum du Département d'Etat exposant la politique américaine de non-reconnaissance du régime communiste chinois, on proclame ouvertement que les Etats-Unis s'efforcent “de hâter la disparition” de la République populaire de Chine.

37. Comme on le sait, la politique impérialiste agressive des Etats-Unis contre le peuple chinois a des racines profondes, très profondes. Elle est née de la doctrine bien connue de la “porte ouverte”, proclamée par John Hay il y a plus d'un demi-siècle. De temps à autre, les représentants des Etats-Unis invoquent cette doctrine de la “porte ouverte” à l'appui de leur affirmation selon laquelle la politique américaine a toujours consisté à défendre la Chine contre la domination étrangère. Mais ceux qui connaissent l'histoire savent également

quelle est la signification impérialiste de cette conception de la “porte ouverte”. Celle-ci procédait de la volonté de piller les richesses naturelles de la Chine, d'abaisser et d'humilier le peuple chinois, de perpétuer le régime féodal arriéré qui y régnait et de maintenir le pays à l'état de colonie.

38. Il sied de rappeler aux représentants des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies que M. Conger, qui, à l'époque, représentait les Etats-Unis en Chine, voyait dans la doctrine de Hay un moyen de maintenir la Chine en état d'impuissance — je dis bien : en état d'impuissance. N'est-ce pas à cet état-là que les protecteurs de la clique vendue et perfide de Tchang Kai-chek voudraient aujourd'hui ramener la Chine ?

39. Mieux que personne, le peuple chinois se souvient de cette dure époque de son histoire, où les impérialistes, profitant habilement de sa faiblesse, de sa division et de son impuissance, déchiquetaient le corps vivant de la Chine, la partageaient en sphères d'influence et créaient des régimes fantoches et des Etats dans l'Etat. Les Etats-Unis proclamèrent la doctrine de la “porte ouverte”, et c'est à travers cette porte que se précipitèrent les petits et les grands rois du *business* américain pour ne pas être en retard sur les autres dans le pillage de la Chine.

40. Depuis lors, beaucoup d'eau a passé sous les ponts. La Chine populaire d'aujourd'hui est un géant sans chaînes, qui a définitivement fermé sa porte aux rapaces impérialistes. Mais elle la tient ouverte pour ses amis, pour tous ceux qui ont des intentions honnêtes, qui respectent son indépendance et sa souveraineté. Bien entendu, cette Chine-là ne plaît pas aux milieux agressifs des Etats-Unis. Ils sont trop dépourvus du sens des réalités pour reconnaître les transformations historiques qui se sont produites dans la vie de ce grand peuple. Ils n'ont pas encore abandonné leur désir chimérique d'ouvrir à nouveau les portes de la Chine par les armées en utilisant Taïwan et les autres îles côtières comme tremplin de leur agression. Ils s'accrochent à la clique de Tchang Kai-chek comme s'ils voulaient arrêter la marée avec de l'écume.

41. Pour désorienter l'opinion mondiale, l'énorme machine de propagande des Etats-Unis, comme sur un mot d'ordre, répand un peu partout la version lancée par M. Dulles selon laquelle le rétablissement d'une situation normale en Extrême-Orient dépendrait d'un cessez-le-feu. A l'Assemblée générale, on a prononcé des discours pleins d'émotion demandant que l'on renonce à l'usage de la force en tant qu'instrument de politique étrangère. Le Ministre français des affaires étrangères, M. Couve de Murville, a déclaré notamment [758^{ème} séance] qu'à son avis le recours à la force n'était jamais une bonne méthode pour régler les conflits politiques. De son côté, M. Lloyd a dit [*ibid.*] que la communauté internationale tout entière devait demander avec insistance que ce problème ne soit pas réglé par la force.

42. Certes, il est étrange d'entendre de telles déclarations dans la bouche des représentants des Etats qui non seulement font l'éloge de la politique “de la position de force”, mais encore pratiquent cette politique dans leurs relations internationales. Mais ceux qui subitement sont animés d'un tel amour de la paix partent en fait de l'idée que les relations entre la République populaire de Chine et Taïwan sont des relations internationales, des relations entre Etats, où le principe qui interdit le recours à la force est effectivement applicable. Or, ils méconnaissent manifestement la situation, car, en Chine, il n'existe pas deux gouvernements, ni, par

conséquent, deux Etats; de ce fait, les rapports en question ne sauraient être régis par cette règle du droit international. Il n'existe qu'une seule Chine, et c'est uniquement de cette Chine qu'il peut être question sur le plan international.

43. Une révolution de libération nationale s'est produite en Chine. Le régime vendu du Kouomintang a été renversé. A sa place s'est fermement établie la République populaire de Chine, dont l'autorité s'étend actuellement à tout le territoire de la Chine, à l'exclusion de Taïwan, de l'archipel des Pescadores et d'autres îles côtières qui, pendant de nombreux siècles d'histoire, faisaient partie de la Chine continentale à la fois du point de vue géographique et du point de vue économique. Le peuple chinois réclame un territoire qui lui appartient depuis des temps immémoriaux. Il a parfaitement le droit de prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaires contre les forces de Tchang Kai-chek qui se sont installées dans les îles côtières.

44. Le peuple chinois ne fait pas la guerre contre les Etats-Unis. La question d'un cessez-le-feu ne se pose donc pas. Pendant près de neuf ans, les partisans de Tchang Kai-chek n'ont cessé de bombarder le territoire de la Chine à partir des îles côtières et de Taïwan. Personne, ni M. Dulles, ni M. Lloyd, ni M. Couve de Murville, n'a jamais prononcé la moindre parole de regret à ce sujet. C'est pourquoi, lorsque les représentants de la France et du Royaume-Uni condamnent la riposte que la République populaire de Chine donne aux gens de Tchang Kai-chek, il est du devoir de tous ceux qui n'ont pas encore perdu le sens de la justice de condamner, non pas la République populaire de Chine, mais les Etats-Unis, pour avoir créé dans la région un état de tension qui n'aurait pu y exister si les Etats-Unis cessaient de s'ingérer dans les affaires intérieures du peuple chinois.

45. Si nous voulons rester fidèles à la Charte des Nations Unies et maintenir la paix en Extrême-Orient, nous devons assurer au plus tôt le retrait des forces armées américaines de cette région et mettre fin à l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la République populaire de Chine.

46. La politique d'aventure menée par les Etats-Unis ne se limite pas géographiquement aux îles côtières ni au Proche-Orient; elle s'applique au monde entier. A cet égard, on ne saurait guère nourrir les moindres illusions depuis que, le 27 septembre 1958, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a déclaré publiquement, à Boston, devant les membres de l'Atlantic Treaty Association, que les principes dont s'inspire la politique des Etats-Unis dans la région de Taïwan sont les mêmes que ceux sur lesquels se fonde la politique de l'OTAN en Europe.

47. De même qu'en Extrême-Orient, la politique des Etats-Unis en Europe recèle une menace contre la paix: sa pierre angulaire est la transformation de la partie occidentale de l'Allemagne en une puissance atomique militariste. La remilitarisation de l'Allemagne de l'Ouest et la création de la Bundeswehr dotée des armes de destruction les plus modernes sont dues aux efforts des manitous de l'industrie et de la finance qui tiennent entre leurs mains la puissance économique du pays et qui insufflent des idées revanchardes à la clique militaire allemande. L'humanité ne se souvient que trop bien des dures années de la deuxième guerre mondiale pour qu'elle puisse oublier ce sont précisément les capitaines de l'industrie allemande — ces "barons de l'industrie" — qui ont amené Hitler au

pouvoir, qui ont entraîné le monde dans la guerre et qui sont à l'origine des crimes du nazisme.

48. Ce sont les mêmes monopoles qui, à présent, dictent leur volonté aux politiciens de l'Allemagne de l'Ouest. Une fois de plus, les protecteurs d'outre-Atlantique mettent une arme entre les mains des revanchards allemands: cette fois-ci, c'est la bombe atomique. Au début, ainsi que cela a été consigné dans les Traités de Bonn et de Paris, les milieux dirigeants de l'Allemagne de l'Ouest déclaraient qu'ils renonçaient à l'arme atomique. Par la suite, ils se sont mis à proclamer que, puisque la République fédérale d'Allemagne avait adhéré à l'OTAN, elle était tenue par certaines obligations et qu'il fallait donc qu'elle possédât cette arme. Bien entendu — c'est, du moins, ce qu'on cherche à faire croire aux gens naïfs — tout cela se ferait dans l'intérêt de la paix et du désarmement! Maintenant, la République fédérale d'Allemagne demande à pouvoir disposer de l'arme atomique sans restriction aucune. Eh bien, Messieurs de l'OTAN, n'est-ce pas précisément ce que l'on pourrait appeler fort à propos la renaissance de la politique de Munich?

49. La protection accordée ne sera-t-elle pas une tentation trop grande pour les revanchards et pour ceux qui n'ont rien appris de l'expérience passée? Rien ne pourra, rien ne saurait garantir que, lorsque ces politiciens, qui pensent exclusivement en termes militaires, auront à leur disposition non seulement des légions de blindés, mais aussi des armes nucléaires et des fusées, ils ne déclencheront pas la guerre pour satisfaire leurs aspirations revanchardes.

50. L'histoire atteste que, si les revanchards allemands se lançaient dans pareille aventure, non seulement l'Europe orientale mais encore l'Europe occidentale serait submergée par la guerre. Cela est d'autant plus vrai de nos jours, où tout conflit armé risque de se transformer en une conflagration universelle. Il serait dangereux de l'oublier.

51. Le peuple ukrainien, pour sa part, ne saurait évidemment oublier et n'oubliera jamais les leçons de l'invasion hitlérienne. Nous n'oublions pas non plus qu'il convient de se rendre compte du danger, non pas lorsqu'il s'est déjà abattu sur des millions d'êtres humains, mais tant qu'il est encore possible de l'éviter.

52. Tels sont les faits et les événements auxquels nous assistons dans la seule année qui a suivi le lancement du premier satellite artificiel de la terre. Il est facile de voir qui est responsable de l'aggravation de la situation internationale. Dans cette situation complexe, les peuples ne perdent cependant pas la foi dans le succès de la politique de paix suivie par les Etats pacifiques. L'Organisation des Nations Unies pourrait se ressaisir si elle écartait tout ce qui l'entraîne à l'impuissance; si elle consacrait tous ses efforts à la répression des forces impérialistes d'agression.

53. La présente session de l'Assemblée générale peut et doit y contribuer, car son devoir sacré est de contribuer à la consolidation de la paix. A son ordre du jour figurent un certain nombre de questions importantes, qui doivent recevoir une solution positive dans l'intérêt même de tous les Etats Membres de l'Organisation. En tête de ces questions figure, bien entendu, le problème du désarmement. Jamais la solution de ce problème n'a été aussi urgente qu'en ce moment. La course aux armements prend chaque jour des proportions plus menaçantes, à telles enseignes que la distinction qu'on fait entre l'accumulation et l'utilisation des armes devient de plus en plus imperceptible et qu'on frôle dès à présent la catastrophe. Il est donc absolument indis-

pensable de se mettre d'accord sur les mesures dans le domaine du désarmement que le Gouvernement de l'Union soviétique a exposées dans son memorandum relatif au désarmement [A/3929].

54. Une mesure simple et facile à appliquer est la cessation, une fois pour toutes, des essais d'armes nucléaires. La délégation de l'Ukraine appuie la proposition de la délégation de l'Union soviétique [A/3915] tendant à faire examiner cette question à la présente session de l'Assemblée générale, indépendamment des autres aspects du désarmement. Il faut que l'Assemblée trouve une solution acceptable sans aucune condition ni réserve, et sans qu'un accord sur la cessation des expériences soit lié à la réalisation d'un "progrès satisfaisant" en ce qui concerne le problème du désarmement dans son ensemble.

55. L'adoption d'une décision positive sur un autre aspect important du problème du désarmement, qui fait l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour, proposé par la délégation de l'Union soviétique [A/3925], constituerait également un succès appréciable pour l'Organisation des Nations Unies. Je veux parler du point de l'ordre du jour intitulé "Réduction de 10 à 15 pour 100 des budgets militaires de l'URSS, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, et utilisation d'une partie des sommes économisées pour l'assistance aux pays sous-développés". Dans l'intérêt de la sécurité et du développement de l'économie pacifique des Etats, il importe de procéder à une réduction sensible des budgets militaires de tous les Etats, et en premier lieu de ceux des grandes puissances dont les dépenses militaires alimentent essentiellement la course aux armements.

56. Une telle mesure, qui contribuerait indubitablement à assurer le bien-être des populations, permettrait plus facilement aux grandes puissances d'accorder une aide aux pays économiquement peu développés. En effet, il est évident pour tout le monde que cette aide doit être intensifiée de toute urgence. Bien entendu, il convient d'utiliser également d'autres moyens permettant d'atteindre ce but. Pour cette raison, le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine se propose de participer au Fonds spécial que l'Organisation des Nations Unies est sur le point de créer et qui permettra d'étendre considérablement la portée internationale de l'assistance technique et d'en faire profiter les pays peu développés. En ce domaine, l'activité des Nations Unies pourra devenir beaucoup plus efficace lorsqu'on pourra disposer des moyens financiers nécessaires grâce à la réduction des budgets militaires des grandes puissances, que propose l'URSS.

57. Un des aspects importants de l'activité de l'Organisation des Nations Unies est d'apporter une solution aux problèmes internationaux qui se posent dans les domaines économique, social et sanitaire, afin de favoriser le progrès social et d'améliorer les conditions de vie de l'humanité. Dans ces divers domaines, il existe des possibilités illimitées de collaboration féconde entre les populations de tous les pays.

58. A notre époque, il importe plus que jamais que les peuples et les pays unissent leurs efforts en vue de percer les mystères de la nature et de créer des conditions de vie dignes de l'homme. Il est évident que la collaboration internationale dans ce domaine doit être intensifiée, ce qui aura sans aucun doute une influence favorable sur le climat politique qui règne dans le monde et contribuera à améliorer la compréhension mutuelle entre les peuples et les Etats. A cet égard, il convient de signaler la collaboration qui s'est ébauchée — et qui

continue à se développer — dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, domaine dans lequel l'Organisation des Nations Unies a certainement joué un rôle des plus importants. Des succès appréciables ont également été enregistrés en ce qui concerne la collaboration et la coordination de l'activité des savants du monde entier dans le cadre de l'Année géophysique internationale 1957-1958.

59. Sur les instructions du Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine, notre délégation a présenté à la session actuelle de l'Assemblée générale une proposition [A/3920 et Add.1] tendant à organiser en 1960 une année internationale de la santé publique et de la recherche médicale. Cette initiative vise essentiellement les buts suivants: premièrement, unification des efforts faits en ordre dispersé par les divers pays dans la lutte contre les maladies dangereuses, coordination des recherches scientifiques et élargissement des échanges de données d'expérience entre tous les pays dans les domaines les plus avancés de la médecine; deuxièmement, accroissement de l'aide accordée aux pays insuffisamment développés pour leur permettre d'organiser les services de santé publique.

60. Malgré les progrès considérables que la médecine a réalisés au cours des 10 dernières années, la population du monde entier continue de souffrir de diverses maladies. On n'a malheureusement pas encore trouvé de moyens efficaces pour lutter contre un grand nombre de ces maladies, telles que le cancer, les troubles cardiovasculaires. Certaines maladies graves continuent à sévir un peu partout, par exemple le paludisme, la tuberculose, la variole et la poliomyélite.

61. Il ne faut pas perdre de vue le fait que certaines maladies, qui ont été à peu près éliminées dans certains pays, continuent de faire des ravages dans d'autres. Ainsi, le paludisme a pu être supprimé, ou peu s'en faut, dans la plupart des pays d'Europe, et notamment en Ukraine, alors que dans d'autres régions du monde, surtout dans les pays méridionaux, il ressort des statistiques établies par l'Organisation mondiale de la santé que 300 millions de personnes sont atteintes chaque année par cette maladie, et que 3 millions en meurent. Nombreux aussi sont ceux qui meurent, d'autres maladies graves. Le monde invisible des microbes, des virus et des micro-organismes, connus ou encore inconnus, mène une véritable guerre contre le genre humain.

62. Le moment est venu d'unir les divers groupes généralement isolés de savants, de médecins et de spécialistes de la santé publique; l'heure est venue de coordonner l'activité des différents pays en vue de déclencher une offensive en règle contre ces cruels et perfides ennemis de l'humanité. Le Gouvernement de la RSS d'Ukraine espère que l'organisation de l'Année internationale de la santé publique et de la recherche médicale se révélera une mesure extrêmement utile à cet égard. L'Organisation mondiale de la santé, qui possède une riche expérience quant à la coordination des efforts des divers pays du monde en matière de lutte contre les maladies, participera assurément à l'organisation et à la mise en œuvre de l'année internationale. Nous voulons croire aussi que tous les Etats accueilleront favorablement l'appel de l'Organisation des Nations Unies et qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour contribuer à la solution des principaux problèmes scientifiques et pratiques qui se posent dans le domaine de la médecine et de la santé publique.

63. L'expérience acquise par l'Organisation des Nations Unies montre que la clef de ses succès réside dans le respect strict et absolu des dispositions de la

Charte. Le désir de certaines puissances de transformer la Charte en un instrument devant leur permettre d'atteindre leurs buts particuliers réduit l'Organisation à l'impuissance. C'est pourquoi celle-ci est trop souvent amenée à prendre des décisions qui ne correspondent pas à l'état réel des choses dans le monde. Espérons qu'à sa présente session, l'Assemblée générale s'engage dans la bonne voie: celle du strict respect des dispositions de la Charte, celle qui permettra de régler les problèmes internationaux de manière à assurer la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

64. Le prince Aly KHAN (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Le Gouvernement pakistanais, que mes collègues et moi-même avons l'honneur de représenter à cette treizième session de l'Assemblée générale, a toujours été fermement attaché aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et a constamment suivi une politique visant à garantir la paix et la sécurité internationales et à favoriser la prospérité et le progrès social.

65. Nous ne sommes pas les seuls à suivre cette ligne de conduite, et les problèmes nombreux et complexes qui se posent à nous ne sont pas particuliers à notre pays. Parmi ces problèmes, les plus importants sont ceux du développement économique et de la stabilité financière, de l'instruction, de la santé et de la protection sociale. Il est évident que leur solution dépend avant tout de la sagesse et du travail acharné de notre peuple et de notre gouvernement. Mais il est tout aussi évident que la réalisation des objectifs économiques et sociaux que le gouvernement s'est fixés dans l'intérêt du peuple pakistanais dépend dans une très large mesure de l'état général des affaires internationales. Il en va ainsi à cause d'un facteur dont ont parlé très justement le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni et d'autres orateurs, et qui est l'interdépendance de toutes les nations.

66. Tout ce qui peut venir troubler la paix dans une région quelconque a fatalement des répercussions dans le monde entier. Ces répercussions peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'une époque à l'autre, mais elles ont toute chance d'être vivement ressenties et de présenter la plus grande gravité dès lors que la paix est troublée. Ces conséquences fâcheuses touchent moins les grands pays, les États puissants, que les nations petites ou moyennes comme le Pakistan, qui n'ont pas de grands moyens et ne peuvent guère se permettre d'entretenir de vastes armées équipées d'armes fantastiques de destruction massive, mais doivent veiller à tirer le meilleur parti de leurs ressources limitées pour faire face, dans le domaine économique et social, aux besoins immédiats et impérieux de leur peuple.

67. Pleinement conscient de cette interdépendance, mon gouvernement, quand il considère la position du Pakistan dans les affaires mondiales, estime qu'il a pour première obligation de protéger et de défendre la sécurité du peuple pakistanais contre toute menace extérieure, et il est résolu à maintenir dans toute la mesure du possible les forces qui sont nécessaires pour s'acquitter de cette tâche.

68. La défense, comme la paix, est indivisible. On sait que le Pakistan est partie à un certain nombre d'instruments de défense collective tels que le Pacte de Bagdad et l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est, qui sont parfaitement conformes à la Charte, et qu'il est en outre membre de cette grande communauté de nations qu'est le Commonwealth. Du fait qu'il participe à ces organisations, le Pakistan est lié à un nombre

considérable d'autres pays situés dans diverses régions du monde et dont les civilisations sont très diverses, mais qui tous, comme le Pakistan, entendent défendre la liberté et préserver l'amitié internationale.

69. Il est un autre groupe de pays auxquels le Pakistan est uni par la fraternité la plus étroite et par un patrimoine commun séculaire à la fois culturel et spirituel. Le Pakistan partage avec tous les États arabes et tous les autres États musulmans l'héritage de l'Islam, et il est fier de la grande contribution que les peuples musulmans ont apportée à la civilisation; c'est pourquoi il continuera, au fur et à mesure que se réaliseront les espoirs toujours plus grands que l'avenir autorise, à donner à tous ces États l'appui et la coopération les plus sincères.

70. La structure complexe des relations internationales déjà organisées est peut-être la caractéristique la plus importante de notre monde interdépendant d'aujourd'hui. Presque toutes les nations, parmi lesquelles le Pakistan, sont membres d'un grand nombre d'organisations internationales qui s'occupent des relations nombreuses et variées entre États. Le Pakistan entend continuer à soutenir fermement toutes ces organisations qui traitent des aspects internationaux de questions comme l'alimentation et l'agriculture, la santé, l'éducation, la science et la culture, le travail ou les finances. Toutes ces organisations auxquelles nous donnons le nom d'institutions spécialisées, non seulement font partie du monde international organisé, mais sont étroitement liées à l'Organisation des Nations Unies. Elles constituent ainsi une partie essentielle de l'édifice de paix que l'humanité, malgré bien des hésitations et des imperfections, s'efforce d'ériger à travers les siècles.

71. Les institutions spécialisées ont pu accomplir une œuvre importante dans l'intérêt de l'humanité, mais il est évident que, pour s'acquitter de leur tâche avec le maximum possible de succès, elles doivent puiser une bonne part de leur force dans leur association avec l'Organisation des Nations Unies. Tous ici, nous avons l'honneur de représenter nos pays respectifs dans cette grande organisation. Mais nous ne devons pas oublier que nous avons aussi l'honneur plus grand encore, la responsabilité certainement plus lourde et le rôle plus difficile, de représenter tous les peuples des Nations Unies.

72. En qualité de "centre où s'harmonisent les efforts des nations", l'Organisation est aussi le foyer où pourra se réaliser l'unité du monde. L'importance de cet objectif du point de vue de la paix, de la sécurité et du bien-être de la race humaine ne saurait être exagérée, en particulier de nos jours où nous voyons s'ouvrir les horizons nouveaux de l'espace extra-atmosphérique. C'est pour de tels motifs que le Pakistan renouvelle son engagement de servir en toute loyauté les buts et les principes des Nations Unies.

73. Pour être plus précis, je dirai que nous désirons réaffirmer de la manière la plus solennelle l'adhésion du Pakistan aux obligations fondamentales qui découlent de la Charte. Nous continuerons à faire de notre mieux pour régler tous les différends internationaux auxquels nous pourrions être partie "par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger".

74. Comme centre où s'harmonisent les efforts des nations, l'Organisation des Nations Unies a peut-être remporté ses plus grands succès dans les domaines économique et social. Mais il reste beaucoup à faire pour les pays sous-développés, dont la population constitue la majeure partie de l'humanité et dont le niveau

de vie est si lamentablement inférieur à celui du reste du monde.

75. Les pays sous-développés se sont trouvés devant un ensemble de circonstances défavorables qui ont réduit à néant tous leurs efforts en vue d'améliorer leur économie. Un niveau de vie qui ne laisse aucune marge pour l'épargne aux fins d'investissement, une population croissante, un revenu tributaire de la production d'un petit nombre de produits eux-mêmes soumis aux fluctuations des prix, tous ces facteurs ont fait obstacle au développement industriel et à la diversification de l'économie des pays sous-développés.

76. Comme le Secrétaire général le souligne dans l'introduction à son rapport annuel [A/3844/Add.1], il est triste de constater que le volume des ressources consacrées chaque année à des fins militaires dépasse très sensiblement les ressources totales dont on dispose pour le développement économique de tous les pays sous-développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Un premier pas dans la voie du désarmement permettrait déjà des économies considérables et, si les Etats qui réaliseraient ces économies étaient disposés à en affecter une partie à l'assistance aux pays sous-développés, il serait possible de donner une impulsion considérable à l'économie de ces pays sans qu'il en résulte de charge supplémentaire pour les contribuables des pays développés.

77. Je tiens à dire ici combien nous sommes reconnaissants pour tout ce qui est déjà fait, non seulement par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, mais par l'entremise de groupements régionaux tels que celui des pays qui participent au plan de Colombo, et par l'assistance directe, comme celle que fournit l'Administration de coopération internationale des Etats-Unis. Cependant, les pays sous-développés ont besoin de beaucoup plus encore pour que leur économie puisse s'engager sur la voie d'un progrès et d'une expansion continus. Cet essor dont, naturellement, les pays sous-développés profiteraient d'une manière directe et visible ne se ferait pas dans leur seul intérêt; il aurait également des effets salutaires sur l'économie mondiale dans son ensemble. L'augmentation de la production conduirait à un accroissement de la demande de biens et de services dans le monde entier.

78. L'année en cours a vu réaliser un progrès dans ce qui, nous en sommes persuadés, est la bonne direction; je veux parler du projet d'établissement du Fonds spécial. La nécessité d'une telle institution se faisait sentir depuis longtemps; le fait que sa création paraît possible dans un proche avenir est pour nous un sujet de satisfaction.

79. La délégation pakistanaise enregistre également avec satisfaction les progrès accomplis au cours de l'année écoulée vers les objectifs inscrits dans la Charte en ce qui concerne les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes. Nous nous réjouissons de savoir que la Somalie et la Nigéria deviendront indépendantes en 1960. Le Cameroun sous administration britannique, qui a des liens si étroits avec la Nigéria, obtiendra bientôt aussi, nous l'espérons, son indépendance. Nous notons enfin avec plaisir qu'un système de gouvernement avec pleine participation ministérielle doit être établi en 1960 au Samoa-Occidental.

80. Tout cela est certes encourageant, mais nous comptons que tous les Etats Membres représentés ici, et notamment les Autorités administrantes elles-mêmes, ne se reposeront pas sur leurs lauriers tant qu'il restera des peuples dépendants. Notre objectif ultime doit être

la disparition de la dépendance, et il doit être réalisé aussi rapidement que possible.

81. Je voudrais répéter ici ce que ma délégation a déjà dit: la conception même de peuples dépendants dirigés par des gouvernements étrangers, si bienveillants qu'ils soient, est foncièrement fautive. Elle divise la société en deux classes: les dirigeants et les dirigés. Ce concept est incompatible avec la dignité humaine. Il est la négation des droits fondamentaux de l'homme tels que les proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tout le système doit être aboli aussitôt que possible.

82. En ce qui concerne le vaste domaine des droits fondamentaux de l'homme et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il reste encore un nombre considérable de problèmes très difficiles et très complexes qui ont jusqu'ici défié toute tentative de solution. Aussi longtemps que ces problèmes n'auront pas été résolus, ils continueront à nuire gravement aux relations entre Etats et à contrecarrer les efforts que nous faisons pour édifier, au moyen de l'Organisation des Nations Unies, un monde vraiment unifié et harmonieux.

83. Jouissant de l'indépendance et de la liberté, le peuple et le gouvernement pakistanais éprouvent une sympathie profonde pour tous les peuples qui n'ont pas encore conquis leur liberté ou qui l'ont perdue. Nous appuierons tous les efforts visant à permettre à ces peuples, par des moyens pacifiques et justes, de jouir de leur droit fondamental à disposer d'eux-mêmes.

84. Que dans ce domaine nombre de questions présentent un aspect politique, c'est possible, mais pour nous ces questions intéressent avant tout les droits de l'homme et la libre détermination. Voici notre opinion sur certains de ces problèmes.

85. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour figure celle de Chypre. Ma délégation a noté avec intérêt le plan intérimaire de sept ans présenté par le Royaume-Uni. Il s'agit manifestement d'un plan bien étudié qui tient compte des intérêts de toutes les parties. Il donnera le temps de progresser d'une manière constructive et, à la lumière de l'expérience, d'aboutir à une solution acceptable pour tous à l'expiration de la période intérimaire. Nous recommandons ce plan à l'attention de toutes les parties intéressées. Une solution peut, nous en sommes sûrs, être trouvée dans un esprit général de compromis et de conciliation conforme aux principes de la Charte. Une telle solution devra bien entendu tenir compte du droit égal des Chypriotes turcs à la libre détermination et être acceptable pour le Gouvernement turc. Nous sommes convaincus que le Gouvernement grec, animé du même esprit de tolérance et de bonne volonté et égal à sa réputation méritée de sagesse politique, coopérera avec les Gouvernements de la Turquie et du Royaume-Uni aux efforts déployés à l'heure actuelle en vue d'une solution rapide, pacifique et juste.

86. Il n'appartient pas à la délégation pakistanaise de suggérer un plan pour le règlement de la question algérienne, mais il nous paraît parfaitement à propos d'exprimer l'espoir le plus sincère qu'une solution pacifique sera très rapidement trouvée à ce problème délicat. Il semble essentiel qu'une solution soit recherchée dans l'esprit de toutes les dispositions de la Charte relatives aux droits de l'homme, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et au règlement pacifique des différends.

87. Il paraît également à propos d'adresser un appel solennel tant au peuple algérien et à ses dirigeants qu'au Gouvernement français afin qu'ils concluent aussitôt que possible des arrangements qui mettent fin au recours

à la force. La délégation pakistanaise espère que, quelles que soient les modalités selon lesquelles on recherchera un règlement, tous les intéressés redoubleront d'efforts pour trouver rapidement une solution. Des solutions qui auraient été possibles hier ne le sont plus aujourd'hui; des solutions qui peuvent être possibles aujourd'hui ne le seront peut-être plus demain.

88. Nous n'ignorons pas les difficultés que rencontre le Gouvernement français dans ses efforts en vue de trouver une solution juste, rapide et pacifique. Nous sommes cependant convaincus que le peuple français et ses dirigeants agiront, dans le règlement du problème algérien, avec toute la tolérance, la justice et la grandeur qui ont toujours fait le renom de la France.

89. Nous éprouvons la plus vive sympathie pour tous les peuples de l'Afrique du Sud qui se voient dénier leurs droits fondamentaux. Nous regrettons profondément que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine n'ait pas encore écouté la voix de l'opinion mondiale telle qu'elle s'est exprimée à l'Organisation des Nations Unies, et qu'il n'ait pas encore jugé bon de traiter le problème racial en Union Sud-Africaine d'une manière compatible avec les obligations solennelles qu'il a assumées en vertu de la Charte.

90. La marée de l'indépendance continue à monter en Afrique. D'ici 10 ou 20 ans, l'Africain sera maître chez lui dans tout le continent. Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine peut-il espérer maintenir la majorité de sa population dans une demi-servitude alors que, par-delà les frontières, quelque 250 millions d'Africains ont rompu leurs chaînes? La sagesse conseille de lire les signes et les présages de l'heure et d'ajuster la politique nationale et internationale de façon à rendre possible la coexistence pacifique de toutes les races sur le continent africain; sinon, l'avenir sera sombre et l'on courra au désastre.

91. Ma délégation déplore profondément l'exécution d'Imre Nagy, de Pál Maléter et de leurs amis, qui a été annoncée par Radio-Budapest dans la soirée du 16 juin 1958. En dépit d'assurances formelles, ces hommes n'avaient pas plus tôt quitté l'ambassade de Yougoslavie qu'ils étaient arrêtés par les autorités soviétiques, conduits en Roumanie et internés. Deux ans plus tard, ils étaient exécutés.

92. Nous déplorons aussi que les autorités hongroises aient refusé de coopérer avec le prince Wan Waithayakon, représentant spécial de l'Assemblée générale pour la question de Hongrie, et aient été encouragées dans cette attitude de non-coopération par certains Membres de l'Organisation des Nations Unies.

93. Parmi les groupements humains presque oubliés de ce monde figurent les réfugiés arabes de Palestine. Les événements qui ont suivi le partage de cette terre malheureuse les ont chassés de leurs foyers, les privant de leurs biens et, en fait, de leurs droits fondamentaux. Nous ressentons la plus profonde sympathie pour leur sort tragique. Nous demandons de toutes nos forces l'application de la résolution de 1948 [194 (III)], qui garantit aux réfugiés le droit de revenir dans leurs foyers en Palestine, ou, s'ils ne le désirent pas, de recevoir une juste compensation pour les biens qu'ils ont dû abandonner. Aussi longtemps que cette question ne sera pas réglée équitablement, le monde arabe du Moyen-Orient ne connaîtra pas la tranquillité. La question de Palestine est à la racine même de l'instabilité du Moyen-Orient.

94. Il subsiste dans cette région des causes profondes de trouble sur lesquelles j'ai appelé l'attention [740ème

séance] à la troisième session extraordinaire d'urgence. Il faut reconnaître que la source des troubles est le partage de la Palestine. Les problèmes qui en découlent ne peuvent être relégués à l'arrière-plan; ils ne peuvent être laissés de côté. Il importe d'y faire face. Nous connaissons les résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours des 10 dernières années. Mais aucun effort résolu n'a été fait pour en assurer la mise en œuvre. Nous devons commencer par appliquer ces résolutions. Alors seulement pourrons-nous régler les questions en suspens, parmi lesquelles le sort des réfugiés de Palestine demeure l'une des plus tragiques et des plus urgentes.

95. En attendant, nous notons avec satisfaction les plans de retrait prochain des forces américaines et britanniques du Liban et de la Jordanie. Nous espérons que ces plans pourront être exécutés promptement et que le retrait permettra le rétablissement complet de la paix et de l'harmonie entre les Etats arabes ainsi que la réalisation des aspirations arabes d'une façon pacifique et démocratique.

96. Il faut cependant que les gouvernements légitimes établis dans la région se respectent mutuellement, que rien ne soit fait, par des émissions radiophoniques ou autrement, pour inciter à renverser l'autorité établie dans les pays voisins. Tant qu'il n'en ira pas ainsi, des relations de bon voisinage seront impossibles.

97. Il est encore deux problèmes qui intéressent les droits de l'homme et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qui nous paraissent, à ce titre, mériter quelques commentaires.

98. Nous regrettons profondément que le peuple allemand n'ait pas encore pu, sans qu'il y ait faute de sa part, obtenir la réunification de son pays. Nous nous tournons vers ceux qui ont bloqué jusqu'ici les efforts d'unification; nous leur demandons instamment de changer d'attitude, afin que le peuple allemand puisse décider lui-même, par un processus libre et démocratique, de son statut futur. Nous espérons sincèrement que l'unification de l'Allemagne sera bientôt réalisée et que nous pourrons accueillir l'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies et bénéficier tous pleinement de la contribution que ce grand pays peut apporter à la paix mondiale.

99. Voici 10 ans que l'Organisation des Nations Unies est saisie de la question du Cachemire. Le Conseil de sécurité a tenté à maintes reprises de résoudre ce différend, par des négociations prolongées, par des commissions, par des médiateurs. Il a émis, au total, plus d'une douzaine de directives et de recommandations. Le Pakistan les a toutes acceptées; l'Inde les a toutes refusées. Un veto soviétique a interdit tout progrès; ce vote négatif, je tiens à le souligner, était entièrement contraire à l'esprit de la Charte, et il a eu pour effet principal d'empêcher un règlement pacifique de ce très grave différend.

100. Cette impasse a causé une grande déception à mon pays et y a fait naître un sentiment d'exaspération. L'Assemblée se souviendra de la récente réarrestation de ce grand patriote cachemirien, le cheik Abdullah, qui, malgré quatre années passées dans les prisons indiennes, a refusé de renoncer à réclamer un plébiscite libre et impartial au Cachemire sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Récemment, la formation d'un mouvement de libération du Cachemire par des milliers de réfugiés du Cachemire occupé par l'Inde a créé une situation extrêmement tendue, et le Gouvernement pakistanaï a eu les plus grandes difficultés à modérer ce mouvement et ses chefs, parmi

lesquels ce grand patriote, Chaudri Ghulam Abbas, qui voulait traverser la ligne du cessez-le-feu avec des milliers de ses partisans.

101. Si l'on ne trouve pas rapidement à ce problème une solution équitable, non seulement les peuples du Pakistan et du Cachemire — et tous les peuples du monde — perdront confiance dans l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, mais il pourra se créer une situation qui menace la paix de la péninsule tout entière et peut-être même du monde.

102. J'en viens maintenant au problème de la tension entre les grandes puissances. Il faut reconnaître que jusqu'ici l'Organisation des Nations Unies n'a guère réussi à atténuer cette tension. Il serait certainement très exagéré de prétendre que l'Organisation a été à cet égard "un centre où s'harmonisent les efforts des nations".

103. La tension entre les grandes puissances provient essentiellement de différences entre leurs régimes politiques, économiques et sociaux. Les mots et les slogans sont quelquefois utiles, mais, trop souvent, on les emploie jusqu'à satiété pour faire à tout prix oublier aux hommes les réalités de la vie. Les différences entre les régimes politiques, économiques et sociaux des grandes puissances sont manifestes, mais on ne doit pas pour autant oublier que tous les peuples du monde sont décidés à survivre dans la paix et la liberté et à rechercher le bien-être économique et social.

104. En dépit de l'impasse apparemment totale, aussi bien pour la procédure que pour le fond même de la question, à laquelle ont abouti les négociations sur le désarmement depuis la douzième session de l'Assemblée générale, les perspectives de réduction des armements ne sont pas uniformément sombres.

105. Il est encourageant de relever trois faits qui se sont produits en dehors de l'Organisation dans le domaine du désarmement: tout d'abord, la réussite de la Conférence d'experts¹, qui a affirmé la possibilité technique de créer un système efficace de surveillance et de contrôle pour détecter les essais d'armes nucléaires; en deuxième lieu, l'accord par lequel les Etats-Unis et le Royaume-Uni d'une part, et l'URSS d'autre part, ont accepté de participer le 31 octobre 1958 à des négociations en vue d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires et l'établissement d'un contrôle international fondé sur les conclusions de la Conférence d'experts; enfin, un accord entre les deux parties tendant à engager des conversations techniques sur les mesures d'inspection nécessaires pour réduire le risque d'une attaque par surprise.

106. Ces faits autorisent un certain optimisme lorsque nous envisageons les perspectives d'une réduction des armements, encore que l'on n'ait pas — et cela est regrettable — eu recours pour les négociations aux possibilités offertes par la Commission du désarmement élargie.

107. Au cours du débat sur la résolution 1148 (XII), adoptée par l'Assemblée générale à la douzième session, ma délégation avait exprimé des doutes² quant à la sagesse d'une décision tendant à lier entre elles les divers éléments d'un premier plan de désarmement et à en faire un tout en cinq points, à adopter ou à rejeter en bloc. Nos doutes ne portaient pas sur le fond, mais

sur la rigidité de la procédure. L'Assemblée se rappellera que cette résolution excluait tout accord distinct sur la suspension des essais nucléaires ou sur les moyens de prévenir des attaques par surprise, à moins que des accords ne soient simultanément conclus sur la production de matières fissiles à des fins militaires, la réduction des stocks d'armes nucléaires et la réduction des forces armées et des armements. La suite des événements que j'ai évoquée tout à l'heure n'a fait que confirmer le bien-fondé de la position prise l'an dernier par ma délégation, à savoir que le "bloc" de décisions envisagé par la résolution 1148 (XII) devrait être dissocié pour permettre des accords limités sur les différents éléments d'un premier plan ou plan partiel de désarmement. Cette méthode semble plus prometteuse qu'une tentative pour se mettre d'accord dans tous les domaines de désarmement visés par le plan. Nous demeurons fermement convaincus qu'il est indispensable de prévoir dans le plan l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires et la réduction des stocks d'armes nucléaires. Mais il n'y a pas de raison de croire que l'interdiction des essais nucléaires, les mesures contre les attaques par surprise et la réduction des forces armées et des armements de type classique doivent attendre que des accords simultanés aient été conclus sur les deux autres parties du plan, relatives aux armes nucléaires.

108. Bref, la délégation pakistanaise croit que la meilleure manière d'aborder des négociations dans ce domaine est de prévoir un désarmement graduel sur une base de réciprocité qui laisse intact l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest.

109. Toutes les négociations sur le désarmement qui ont été menées au cours des dernières années s'inspirent notamment des deux principes essentiels suivants: d'abord, chaque étape du désarmement doit augmenter la sécurité de toutes les parties et non la sécurité de l'une d'elles aux dépens des autres; ensuite, il faut éviter un déséquilibre des forces qui mettrait en danger la paix et la sécurité internationales.

110. Il n'est guère besoin de souligner la nécessité primordiale d'un accord sur la réduction des armements de type classique et des forces armées si l'on ne veut pas méconnaître ces deux principes essentiels, et particulièrement si un accord sur l'interdiction des expériences nucléaires entre en vigueur. Dans ce cas, la prépondérance soviétique dans le domaine des forces de type classique ne pourra que rompre, dans les années à venir, l'équilibre des forces si l'on n'établit pas une parité entre les armements et les forces armées traditionnelles de l'Est et de l'Ouest. C'est là le fond du problème du désarmement. Il est encourageant de noter qu'il y a eu dans ce domaine un rapprochement suffisant entre les positions de l'Union soviétique et de l'Occident. Serait-ce être trop optimiste que d'espérer que dans l'année qui vient les deux parties, après de nouveaux échanges de vues, créeront des groupes techniques d'experts chargés d'étudier des systèmes d'inspection relatifs aux mesures de désarmement dans le domaine non nucléaire? C'est précisément à cela que pensent les délégations norvégienne et pakistanaise lorsqu'elles ont présenté des amendements³ qui ont été incorporés dans les paragraphes 3 et 4 de la résolution 1148 (XII) concernant la constitution de groupes techniques d'experts chargés d'étudier des systèmes d'inspection pour les différents éléments d'un premier plan de désarmement.

¹ Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires, tenue à Genève du 1er juillet au 21 août 1958.

² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Première Commission, 881ème séance.

³ Ibid., douzième session, Annexes, point 24 de l'ordre du jour, document A/3729, par. 20.

111. Au cours de la douzième session de l'Assemblée générale, l'homme a pour la première fois envoyé des fusées dans l'espace extra-atmosphérique. Nous avons donc, comme il convient, la question du contrôle de l'espace extra-atmosphérique à l'ordre du jour de la présente session. Nous reconnaissons tous, j'en suis certain, que l'espace extra-atmosphérique ne devrait être utilisé qu'à des fins pacifiques. La question est de savoir comment assurer cela. Jusqu'à présent, aucune proposition détaillée n'a été présentée. Cependant, il est évident qu'un jour l'homme sera probablement en mesure d'utiliser l'espace extra-atmosphérique pour faire pleuvoir la destruction sur le monde avec l'arsenal effrayant dont il dispose déjà.
112. C'est ce qu'il faut éviter à tout prix et c'est maintenant qu'il faut agir. Il y a eu déjà des occasions perdues dans le domaine des armes nucléaires au moment où le problème n'avait pas encore pris de trop grandes proportions. Cela ne doit pas se renouveler pour l'espace extra-atmosphérique. Avant que le problème ne prenne des proportions déraisonnables, il nous faut parvenir à un contrôle international de l'espace extra-atmosphérique qui assure qu'on ne s'en servira jamais à des fins de destruction ou contre l'existence même de l'humanité.
113. La question de l'établissement d'une force d'alerte des Nations Unies n'est pas sans rapport avec le problème général du désarmement. Les vues de mon gouvernement sur la nécessité d'une force d'alerte des Nations Unies ont été souvent exprimées à cette tribune au cours des dernières années. Pour des raisons bien connues, l'Organisation des Nations Unies a été privée des services des forces armées envisagées à l'Article 43 de la Charte. Ce vide doit être comblé. Un modeste départ pourrait être pris en s'inspirant de la Force d'urgence des Nations Unies, qui a amplement prouvé qu'il était nécessaire et possible de créer une force d'alerte à titre permanent. La caractéristique essentielle d'une telle force est qu'elle doit à tout moment être prête à intervenir immédiatement. Cela ne veut pas dire qu'elle doive être constamment concentrée. Il suffit que les contingents nationaux demeurent toujours prêts à passer à l'action sur un simple appel. Ce système permettrait d'ailleurs de réduire les frais au minimum. Ma délégation attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'expérience tirée de la création et du fonctionnement de la Force d'urgence des Nations Unies⁴, étude où nous trouverons sans aucun doute des indications très utiles lors de nos délibérations sur les dispositions permanentes à prendre pour parer à toute éventualité.
114. Lorsque l'on considère la situation critique qui existe aujourd'hui dans le détroit de Taïwan, il est relativement rassurant de noter que les représentants des Etats-Unis et de la République populaire de Chine poursuivent leurs pourparlers d'importance capitale à Varsovie; nous espérons ardemment que ces pourparlers seront couronnés de succès. Quoi qu'il en advienne, le Pakistan, tout en n'ayant aucune obligation formelle découlant d'un traité en ce qui concerne Taïwan, a, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et en tant que pays d'Asie, un intérêt vital à ce qu'on parvienne à une solution juste et pacifique. Cependant, les conversations de Varsovie seraient plus fructueuses, si, tandis qu'elles se déroulent, les canons se taisaient.
115. L'évolution de la politique des gouvernements directement intéressés à cette crise très grave de la

région de Taïwan laisse entrevoir, semble-t-il, des progrès vers une attitude plus raisonnable et plus conciliante. Partageant l'inquiétude du monde entier au sujet de cette question, nous saluons cette récente évolution de la situation et nous espérons qu'elle aura les suites qu'elle mérite. Il est fort possible que la paix du monde dépende du tour que prendra ce différend extrêmement dangereux.

116. Lorsqu'ils cherchent les moyens d'amener une détente entre les grandes puissances, les Etats Membres devraient toujours se rappeler que les Nations Unies peuvent jouer un rôle utile à cet égard. Soit par l'Assemblée générale elle-même, soit par l'intermédiaire de représentants choisis, l'Organisation pourrait fort bien fournir un terrain neutre et contribuer à créer une atmosphère plus favorable à la solution des problèmes les plus difficiles et les plus complexes.

117. Utiliser l'Organisation des Nations Unies aux fins pour lesquelles elle a été créée n'empêcherait pas bien entendu les grandes puissances, si elles le jugent à propos, d'engager des pourparlers à un niveau élevé chaque fois que l'occasion s'en présente. Ces pourparlers n'apporteraient peut-être pas toujours des solutions définitives, ni même un commencement de solution aux principales questions qui divisent les grandes puissances. Ils pourraient toutefois contribuer à diminuer les tensions qui causent tant d'anxiété aux autres pays.

118. On a évoqué l'effet généralement fâcheux qu'a sur les petits pays la tension considérable qui persiste entre les grandes puissances. Les petits pays représentent bien entendu la grande majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, et les grandes puissances sont en fait une assez faible minorité.

119. Collectivement, les petits pays sont en mesure de jouer un rôle très constructif en modérant la politique des grandes puissances. Ils sont en mesure, collectivement, d'exercer une influence morale notable sur les grandes puissances et peuvent les inciter à régler leurs différends et à réduire la tension entre elles dans l'esprit des buts et des principes de la Charte. Cependant, si les petits pays sont divisés entre eux, non seulement ils verront leur influence disparaître, mais ils risqueront de perdre leur indépendance et leur liberté, entraînés qu'ils seront dans le malstrom des rivalités des grandes puissances.

120. On sait que les petits pays se réunissent parfois en groupes divers, qui dans une certaine mesure, sont le reflet des divisions géographiques du monde ou de communautés culturelles et historiques. Mais l'allégeance des petites nations envers la Charte doit toujours passer avant leur solidarité régionale si l'on ne veut pas que l'Organisation des Nations Unies soit divisée contre elle-même.

121. Le Pakistan continuera d'agir en coopération très étroite avec tous les autres membres du groupe africano-asiatique auquel nous sommes si intimement liés en raison de notre situation géographique, de nos idéaux communs, de nos aspirations et de nos affinités culturelles et religieuses profondes. Nous continuerons également à agir en étroite coopération avec nos alliés et associés du Pacte de Bagdad, de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est et du Commonwealth. Nous offrons aussi notre sincère coopération à tous les pays d'Amérique latine qui nous donnent un si bel exemple de nations vivant ensemble comme une grande famille tout en conservant leur légitime liberté de pensée et d'expression.

⁴ Distribué ultérieurement sous la cote A/3943.

122. Par-dessus tout, nos actions continueront à être guidées par la loyauté du Pakistan envers l'Organisation des Nations Unies et par l'attachement qu'il voue à ses buts et principes élevés. Le Pakistan continuera à faire de son mieux pour contribuer pleinement à une détente progressive et à l'établissement de la paix et de la stabilité dans le monde.

123. Nous avons eu le bonheur dans le passé de travailler sous la direction d'hommes aussi éminents que sir Leslie Munro, président de l'Assemblée générale à la douzième session. C'est encore un choix heureux que nous avons fait en désignant M. Malik pour diriger nos délibérations à la présente session. La délégation pakistanaise le félicite chaleureusement; elle est certaine qu'en s'appuyant sur ses connaissances et son expérience, l'Assemblée pourra s'acquitter pleinement de ses lourdes responsabilités. Nous adressons notre salut le plus cordial au très distingué Ministre des affaires étrangères du Soudan, S. E. Mohammed Ahmed Mahgoub. Le talent dont il a fait preuve à la troisième session extraordinaire d'urgence est de bon augure pour la présente session à laquelle il apportera, nous en sommes sûrs, une contribution notable.

124. Les qualités d'homme d'Etat que le Secrétaire général a montrées dans tant d'affaires délicates et complexes nous persuadent qu'il saura, demain comme hier, contribuer à la paix mondiale. Travaillons tous de toutes nos forces à réaliser l'harmonie, l'unité et la paix que la Charte des Nations Unies promet aux peuples du monde.

125. M. PALAMAS (Grèce) [*traduit de l'anglais*]: Aujourd'hui plus que jamais, l'homme est aux prises avec une époque en plein changement. Bien que la formule d'Héraclite: "Tout est en mouvement, rien n'est stationnaire" ne soit pas nouvelle, c'est un fait que le monde évolue maintenant plus vite que jamais vers de nouvelles formes de vie sociale, politique et économique. Nous sommes entre le crépuscule d'une époque qui s'achève et l'aube de l'ère atomique.

126. En cette période essentiellement transitoire, la communauté internationale se trouve en présence de problèmes d'une gravité exceptionnelle, aux répercussions profondes. Certains de ces problèmes ont trait à la liquidation du passé, d'autres touchent à l'édification de l'avenir. Dans bien des cas, ces deux aspects sont liés et correspondent à deux façons différentes de considérer la même question.

127. Il existe deux manières de s'attaquer à ces problèmes: la manière statique, qui vise essentiellement à préserver le passé en résistant aux pressions même lorsqu'il s'agit d'une évolution normale et de changements ordonnés, et la manière dynamique, qui fait intervenir les forces nouvelles en vue de détruire le passé et de façonner l'avenir tel que l'envisage une large section des peuples du monde.

128. Il est évident que seule une synthèse de ces deux formules permet d'aborder le problème de façon efficace et constructive. Puisqu'il ne sera jamais possible de sauver le passé, il importe de sauver de la destruction, dans l'intérêt de tous, les valeurs permanentes et les réalisations matérielles du passé. On ne peut y arriver que si les peuples et les gouvernements se rendent compte qu'ils doivent répondre avec compréhension et bonne volonté aux demandes et aux espérances qui naissent dans le cœur des peuples, et consentir des sacrifices à cette fin.

129. Un grand homme d'Etat européen qui vivait il y a une cinquantaine d'années a énoncé cette vérité

fondamentale en disant que nous devons garder la flamme du passé et en jeter les cendres. Il est triste de constater que l'on a bien souvent tendance à garder les cendres et à éteindre la flamme. Cette tendance est dans une certaine mesure la cause des tensions actuelles et risque, si elle persiste, d'aboutir à de graves malentendus et même à des conflits.

130. Dans la situation difficile, instable et sans cesse changeante où nous sommes, il devient plus nécessaire encore pour la communauté internationale de déceler tous les points de friction existants, tous les points douloureux, ainsi que de vivre de près les grands problèmes et suspens, qui constituent autant de dangers possibles pour la paix et la sécurité mondiales, et de ne pas les laisser prendre de trop grandes proportions, même lorsqu'ils ne sont pas en état d'éruption.

131. Nous savons tous que de nombreux problèmes très graves restent encore à résoudre. La situation actuelle crée dans bien des cas une fausse impression de stabilité. Un rien peut rompre cet équilibre précaire et déclencher la crise latente. Pour ne citer qu'un seul exemple, nous pouvons dire que la situation actuelle dans le détroit de Formose aurait pu être évitée si le Gouvernement de Pékin, au lieu de recourir à la force, avait pris les mesures nécessaires pour aboutir à un règlement du problème par la négociation. Un traitement d'urgence est toujours une entreprise plus dangereuse et plus compliquée.

132. A cet égard, j'aimerais évoquer la suggestion utile présentée par le Ministre des affaires étrangères de Norvège dans la déclaration extrêmement intéressante qu'il a faite ici même il y a quelques jours [765^{ème} séance]. M. Lange a proposé, au cas où les pourparlers qui se déroulent actuellement à Varsovie n'aboutiraient pas, qu'un petit groupe de nations acceptables pour les deux parties, ou le Secrétaire général, prêtent leur concours aux puissances directement intéressées en vue d'arriver à un règlement pacifique. Ma délégation est en faveur de cette suggestion et considère que, dans les circonstances actuelles, elle mérite de retenir l'attention de l'Assemblée.

133. Il y a bien d'autres problèmes que l'on pourrait qualifier de "dormants". Qui ne sait que, sans la réunification de l'Allemagne et sans la liquidation de la situation anormale actuelle, il sera impossible de créer les conditions d'une paix durable en Europe?

134. Devant cette perspective assez peu encourageante d'angoisse et d'insécurité, encore assombrie par l'accumulation d'armes atomiques et à l'hydrogène, les Nations Unies nous offrent un rayon d'espoir. L'Organisation mondiale permet à presque tous les peuples de la terre, par leur présence et par leur volonté, de s'opposer aux aventures et à l'agression. A mesure que passent les années, il devient de plus en plus évident que l'Organisation des Nations Unies constitue en dernière analyse l'instance internationale à laquelle sont déférés tous les différends qui risquent de mettre la paix en danger. Une conscience universelle se développe peu à peu dans le monde. Dans tous les différends, quelle que soit la région géographique où ils surgissent, cette conscience universelle pèse les chances de guerre et de paix et statue sur le bien-fondé des thèses en présence. En dépit de ses faiblesses et de ses limites, l'Organisation des Nations Unies est le seul moyen d'expression de cette conscience universelle, qui a ainsi cessé d'être une abstraction pour devenir un facteur politique vivant en faveur de la paix.

135. Ainsi que je viens de le dire, l'Organisation des Nations Unies constitue dans une certaine mesure un obstacle à la guerre. Mais l'obstacle est encore frêle. A cet égard, les possibilités des Nations Unies sont encore limitées. Il faut que nous poursuivions nos efforts afin d'assurer la paix et de renforcer la sécurité internationale. Parmi ces efforts, le plus important est de loin celui qui porte sur le désarmement, ou plus exactement sur la limitation des armements. Il est nécessaire de trouver un moyen de remettre en marche le dispositif d'étude et de négociation. L'Organisation doit tirer le désarmement des sables mouvants où il est en train de s'enliser. La délégation grecque est prête à apporter sa modeste contribution à toute initiative en ce sens.

136. Il est encourageant de constater que la Conférence d'experts tenue à Genève⁵ a donné des résultats satisfaisants. Nous pouvons maintenant envisager avec espoir un accord sur la suspension des explosions atomiques expérimentales.

137. Ma délégation désire sincèrement voir aborder sans délai la question de la création d'une force de police permanente des Nations Unies. La création de cette force, qui serait prête à entrer en action dans n'importe quelle région du monde, aurait un double effet; d'une part, elle exercerait une action préventive en décourageant les agresseurs en puissance et les fauteurs de troubles; d'autre part, elle fournirait une aide immédiate et réelle à ceux qui, au jugement de l'Organisation, en ont besoin. A notre avis, c'est l'idée d'un "corps de pompiers", et non celle d'une force combattante, qui devrait être à la base de tout projet initial relatif à la création d'une force permanente des Nations Unies.

138. La liberté et la justice sont si rares dans le monde, et l'on en parle tant. Cela pourrait fort bien ébranler la foi que les peuples ont mise dans ces deux grandes valeurs humaines, et même détruire les illusions qu'ils ont à leur sujet. Cependant, dans le tableau plutôt sombre du monde d'aujourd'hui, il existe quelques lueurs encourageantes.

139. Nous nous réjouissons tout particulièrement des grands progrès accomplis par les peuples d'Afrique. Il se passe sur ce continent quelque chose de grand et de constructif. Comme partout ailleurs dans le monde, sur le continent africain, qui est à la fois jeune et vieux, le développement économique et l'émancipation politique vont de pair. C'est pourquoi nous espérons vivement que les mesures économiques prises par l'Organisation des Nations Unies pour le bien-être des peuples d'Afrique, et notamment la création de la Commission économique pour l'Afrique, porteront les fruits que nous en attendons. Nous espérons également que la discrimination raciale, qui demeure une cause de trouble dans les relations internationales sur ce continent, disparaîtra bientôt.

140. Il ne fait plus aucun doute que le colonialisme est en voie de disparition définitive. Dans de nombreuses régions du monde, le régime de domination coloniale est à son déclin. Partout les peuples s'éveillent et, en dépit des obstacles et des retards, ils sont déjà bien avancés sur la voie de l'émancipation nationale. Dans certaines régions, le changement est manifeste. Les attitudes négatives d'hier sont remplacées par des initiatives pleines de lumière et de courage. Pour ne citer qu'un exemple, mais un exemple qui est particu-

lièrement significatif, je dois dire que c'est avec satisfaction que nous prenons note de l'initiative du Gouvernement français concernant les territoires non autonomes administrés par la France. Hier encore, la France hésitait. Elle donnait des réponses évasives. Aujourd'hui, la France accorde aux peuples de ses colonies la possibilité d'exercer leur droit de déterminer librement leur destin.

141. Il est vrai que pour la crise algérienne, qui fait couler tant de sang, la solution n'est toujours pas en vue. Nous estimons cependant que les perspectives sont maintenant meilleures. Le peuple algérien a le droit de déterminer librement son avenir. La France ne peut qu'acquiescer à la demande de liberté des Algériens. Français et Algériens trouveront alors le moyen de substituer l'amitié et la coopération aux combats et aux effusions de sang.

142. Nous espérons vivement que l'Indonésie et les Pays-Bas, tous deux amis de mon pays, arriveront à un règlement des divergences de vues qui les séparent au sujet de l'Irian occidental.

143. La situation qui existe dans le Moyen-Orient et les difficultés qui surgissent dans cette région proviennent essentiellement de la liquidation du passé. En effet, les crises successives du Moyen-Orient, dont nous subissons tous les répercussions, sont dues moins à l'existence de désaccords irréductibles entre les Etats arabes qu'à la crainte d'un retour offensif du colonialisme, qui exacerbe le nationalisme du monde arabe et le pousse à des réactions parfaitement compréhensibles. Le jour où les méthodes du passé seront abandonnées, le jour où nous aurons pour les intérêts et la liberté des Arabes l'attitude que nous avons à l'égard de nos propres intérêts et de notre propre liberté, le Moyen-Orient entrera dans une ère de stabilité et de paix, et cette paix implique nécessairement la consolidation des positions arabes dans le cadre du monde arabe. Le monde arabe, tel que nous le connaissons, demeurera résolument indépendant et complètement impénétrable aux ingérences et aux influences politiques étrangères, mais il reconnaîtra toujours les intérêts légitimes de tous. C'est surtout dans ce sens que nous apprécions la résolution [1237 (ES-III)], adoptée par l'Assemblée générale à sa troisième session extraordinaire d'urgence, résolution qui est tout à l'honneur des Nations Unies et qui représente une de ses réalisations positives; en effet, l'accord unanime de tous les Etats arabes dans le domaine politique ainsi que le message constructif et plein d'espoir du président Eisenhower dans le domaine économique constituent à notre avis des résultats importants à inscrire au crédit de cette session.

144. On a beaucoup parlé, au cours de la discussion générale, de la nécessité de favoriser la coopération internationale en faisant preuve de plus de compréhension et de tolérance dans les relations internationales. Nous sommes persuadés que rien ne peut s'opposer à la coopération amicale entre les nations si cette coopération est fondée sur le respect et la confiance mutuels. Au cours de sa longue histoire, la Grèce a éprouvé et vérifié la vérité de ce principe.

145. Pendant la deuxième guerre mondiale, le jour où l'Italie, rejetant le joug fasciste, se joignit aux nations libres qui luttaient contre le totalitarisme, le peuple grec, qui avait été l'une des premières victimes de l'agression fasciste, inaugura, en coopération avec le peuple italien, une ère nouvelle dans le domaine des relations gréco-italiennes. Depuis lors, les deux peuples vivent dans une amitié étroite et sincère.

⁵ Voir note 1.

146. Un autre exemple, d'un caractère et d'un intérêt plus généraux, nous est fourni par l'état actuel des relations entre la Grèce et la Yougoslavie. Alors que le monde est divisé en deux camps et que la guerre froide se poursuit entre les pays communistes et les pays libéraux, la Grèce et la Yougoslavie sont unies par une amitié étroite et une coopération fructueuse, bien que leur système social et leur régime soient radicalement différents. Le concept du respect mutuel sincère et le principe de la non-ingérence sont à l'origine de cet heureux état de choses, qui est profitable à la fois à la Grèce et à la Yougoslavie. Le respect de ce concept est nécessaire au maintien de relations amicales, même dans le cas de pays dont le régime social et politique est identique. Lorsque les principes ne sont pas respectés, lorsque le respect mutuel n'existe pas, il n'est que naturel de voir les relations entre les nations empirer au détriment de la paix.

147. J'en viens maintenant au problème de Chypre. Dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée [758^{ème} séance], le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Selwyn Lloyd, a présenté le point de vue et les plans de son gouvernement au sujet de Chypre. Nous savons tous qu'à la fin de la deuxième guerre mondiale le Royaume-Uni a satisfait les désirs de nombreux peuples non autonomes d'Asie et d'Afrique en leur accordant la liberté et la libre détermination. Il est vraiment regrettable de constater que le Gouvernement du Royaume-Uni, contrairement à la raison, refuse toujours ces droits aux Chypriotes, qui ne sont pas moins fondés à les revendiquer. Qui plus est, le Gouvernement du Royaume-Uni persiste à envisager la question de Chypre en fonction de buts et d'objectifs étrangers à la population de l'île.

148. Le problème de Chypre atteint maintenant un point critique. Depuis des années, les Chypriotes luttent pour leur liberté. Aujourd'hui, ils doivent faire face à la terrible menace de voir leur île découpée en morceaux pour satisfaire des prétentions expansionnistes déraisonnables. Telle est la sombre perspective qu'offre le prétendu nouveau plan de sept ans britannique. Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni a vanté d'une façon très habile, mais obscure, ce qu'il a appelé les avantages de ce plan. Il a passé sous silence le fait que, essentiellement, ce plan de division prépare le terrain pour le partage de l'île entre trois gouvernements; deux de ces gouvernements y sont invités à prendre part à l'administration de Chypre en nommant des représentants gouvernementaux.

149. Le Gouvernement grec a naturellement refusé de nommer un représentant. Dans ces conditions, la nomination d'un représentant turc constitue une décision unilatérale. De plus, toute fonction, quelle qu'en soit la nature, que ce représentant pourrait être appelé à exercer dans les affaires de l'île irait à l'encontre des dispositions de l'article 27 du Traité de Lausanne, qui est explicite sur ce point.

150. J'ajoute que le plan britannique met en fait sur un pied d'égalité la majorité grecque et la minorité turque, qui représentent respectivement 80 et 17 pour 100 de la population. Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni affirme que ce n'est là qu'une solution provisoire qui laisse la décision finale en suspens, mais cette déclaration est contredite par le plan lui-même, qui préjuge l'avenir en préparant le partage. Selon la thèse britannique, qui n'a jamais changé, trois gouvernements ont des intérêts à Chypre: les Gouvernements de la Grèce, de la Turquie et du

Royaume-Uni; par conséquent, le sort de Chypre devrait être réglé de façon à satisfaire les intérêts de ces trois gouvernements. A cet égard, permettez-moi d'avancer les arguments suivants.

151. En premier lieu, les Gouvernements de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni ne sont pas les seuls à avoir des intérêts liés à Chypre. Si nous devons envisager le problème du point de vue des intérêts de parties extérieures, il nous faudrait admettre que, dans la région, d'autres gouvernements ont même, à certains égards, des intérêts plus grands dont il conviendrait de tenir compte. Cela prouve que la thèse fondée sur les intérêts d'éléments étrangers est contraire à la réalité et aux faits.

152. En second lieu, si des éléments étrangers ont des intérêts, seule la population de Chypre a des droits. Ces droits sont établis par la Charte. Pas plus que la population de n'importe quel territoire non autonome, les Chypriotes ne peuvent être dépossédés de ces droits par la puissance administrante au profit d'une tierce partie. C'est au peuple de Chypre qu'il appartient de décider de l'avenir de l'île. Toute solution, tout compromis ou ajustement entre les droits de la majorité grecque et ceux de la minorité turque, qui pourrait être souhaitable dans un esprit de bonne volonté et de coopération, devrait être élaboré à Chypre par le peuple de Chypre, sans l'ingérence de parties extérieures et en l'absence de toute revendication étrangère.

153. En troisième lieu, il est également un point important sur lequel je voudrais appeler spécialement l'attention des membres de l'Assemblée. Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni a prétendu que la question de Chypre était un problème tripartite. S'il en est ainsi, un problème tripartite ne peut logiquement être réglé que par un accord tripartite. Or, M. Selwyn Lloyd a déclaré à cette tribune [758^{ème} séance] que son gouvernement avait l'intention d'appliquer son plan de sept ans bien que la Grèce et les Chypriotes grecs l'aient rejeté et soient opposés à sa mise en œuvre. Cela montre bien que le plan d'"association" proposé par le Premier Ministre, M. Macmillan, vise à imposer la volonté de deux parties à celle de la troisième et est incompatible même avec la thèse d'un accord tripartite.

154. Si le Gouvernement du Royaume-Uni s'obstine à mettre en vigueur son plan de sept ans sans le consentement des Chypriotes, il devra pour le faire s'en remettre uniquement à la répression et à l'action de la police, ce qui va encore aggraver la situation et équivaldra à un mépris total de l'Organisation des Nations Unies. Il aurait été naturel que le Royaume-Uni attende l'avis et les recommandations de l'Assemblée générale, étant donné que la question est déjà inscrite à son ordre du jour.

155. Puisque M. Selwyn Lloyd a insisté sur les efforts faits par le Gouvernement du Royaume-Uni pour mettre au point une solution acceptable pour tous, j'aimerais souligner que les Chypriotes, ainsi que le Gouvernement grec, ont montré la plus grande modération afin de faciliter un accord. Ni M. Macmillan, qui est venu à Athènes pour discuter la question de Chypre, ni M. Selwyn Lloyd ne se sont heurtés à une attitude intransigeante de la part de la Grèce.

156. Les propositions faites récemment par l'archevêque Makarios au Gouvernement du Royaume-Uni, tendant à donner l'indépendance à Chypre sous la garantie des Nations Unies après une période d'autonomie, offrent un moyen équitable, constructif et con-

cliant de résoudre le problème conformément aux dispositions pertinentes de la Charte. Ces propositions invitent le peuple de Chypre, les Grecs comme les Turcs, à travailler de concert, en tant que Chypriotes, au progrès et au bien-être de leur île, dans leur intérêt commun, alors que le plan de M. Macmillan, en consacrant la division, perpétue les divergences de vues et l'antagonisme. Le Gouvernement grec a fait connaître son acceptation du plan Makarios par une déclaration du Premier Ministre, M. Karamanlis, qui a dit le 29 septembre 1958 :

“Le Gouvernement grec n'a jamais fait valoir de revendications territoriales sur Chypre. Il a cependant réclamé la liberté pour le peuple chypriote. C'est dans cet esprit que le Gouvernement grec a posé sur le plan international le problème de la libre détermination du peuple de Chypre.”

La Grèce a précisé à maintes reprises qu'elle s'en remettrait volontiers à toute décision du peuple de Chypre. C'est ce qu'elle fait en ce moment.

157. L'indépendance de Chypre est une solution digne des Nations Unies et conforme à l'esprit de notre époque. Cette solution devrait certainement être acceptable pour le Royaume-Uni. Le fait qu'elle a été rejetée témoigne d'une intransigeance regrettable et injustifiable de la part du Gouvernement britannique. J'ajoute que, jusqu'ici, les efforts de conciliation entrepris par des personnes hautement qualifiées et vraiment désireuses de trouver une formule plus raisonnable et plus juste se sont heurtés au même esprit d'intransigeance de la part du Gouvernement du Royaume-Uni. On se demande si ce gouvernement veut réellement arriver à un règlement par la négociation, ou s'il préfère recourir à la force afin d'imposer un plan contraire à la volonté de l'écrasante majorité du peuple de Chypre.

158. Il y a quelques jours, le Ministre des affaires étrangères de Turquie a parlé [756ème séance], assez longuement, à cette tribune, de la question de Chypre. Il n'est pas étonnant que ses vues, particulièrement au sujet du plan britannique de sept ans, aient été parallèles à celles de son collègue britannique. Ainsi, lorsque nous répondons aux arguments britanniques, nous répondons aussi aux arguments turcs.

159. Je dois cependant commenter brièvement certains arguments supplémentaires avancés par M. Zorlu. Plaidant la cause de la minorité turque à Chypre, le Ministre des affaires étrangères de Turquie a déclaré :

“Une partie de la population de cette île est composée de Grecs, dont les chefs réclament l'union avec la Grèce. Quant à l'autre partie, elle se compose de Turcs qui veulent être rattachés à la Turquie et n'acceptent pas d'être placés sous la domination grecque.” [756ème séance, par. 59.]

Toutefois, M. Zorlu n'a pas mentionné que les Chypriotes grecs représentent une majorité de 80 pour 100 de la population de l'île et que les Chypriotes turcs sont une minorité de 17 pour 100 seulement. Ce n'est pas un simple détail. Conformément au droit international et à la pratique internationale, les minorités peuvent se prévaloir des droits et garanties propres aux minorités, mais elles ne peuvent se réclamer des droits de la majorité. Est-il un Etat au monde qui accepterait de conférer aux minorités les droits de la majorité? Y a-t-il un gouvernement qui soit disposé à partager la responsabilité d'un précédent en faveur d'une revendication aussi extravagante?

160. Permettez-moi à cet égard de citer ce que le représentant du Ghana, M. Ako-Adjei, a dit au cours de la discussion générale :

“Quand nous réclamons la fin du colonialisme, nous affirmons donc simplement notre conviction profonde qu'il faut accepter en Afrique, comme seule base du gouvernement, le fait qu'il existe une forte majorité d'Africains.” [757ème séance, par. 8.]

“Les minorités craignent naturellement d'être soumises à la loi de la majorité, et nous croyons qu'il faut sauvegarder et garantir les droits des minorités en Afrique, tout comme il faut le faire ailleurs dans le monde. Les Africains se rendent compte eux-mêmes que le refus de sauvegarder et de garantir les droits des minorités pourrait susciter des difficultés dont leur progrès économique et social pourrait souffrir. Il ne faudrait cependant pas s'autoriser de ce fait pour priver la majorité de ses droits en Afrique.” [Ibid., par. 9.]

161. Le deuxième argument avancé par le représentant de la Turquie est que les Chypriotes ne sont pas une nation et ne peuvent donc s'engager dans la voie naturelle de l'autonomie et de l'indépendance prévue par la Charte. Je voudrais faire remarquer qu'il n'appartient à personne de dire si une population est ou non une nation. C'est à la population elle-même d'en décider. De plus, nous ne devons pas oublier que la Charte garantit l'autonomie et l'indépendance aux populations de tous les territoires non autonomes. A cet égard, je dois dire que j'ai été très surpris d'entendre le Ministre des affaires étrangères de Turquie déclarer : “Le slogan de l'indépendance a été lancé occasionnellement par des extrémistes grecs.” [756ème séance, par. 60.]

162. Tout d'abord, le concept d'indépendance n'est certainement pas un slogan, mais l'idéal de tous les peuples, dûment énoncé dans la Charte. Quant à l'allégation selon laquelle ce sont les extrémistes grecs qui ont lancé cette idée, on sait bien que l'indépendance de Chypre a été proposée dès 1954 par de nombreuses délégations, et en particulier par un homme aussi éminent que le représentant de l'Inde, M. Krishna Menon, qui n'est après tout ni Grec ni extrémiste. Le 4 octobre 1955, M. Menon a déclaré dans cette salle : “Nous estimons que le peuple chypriote a droit à l'indépendance au même titre que nous.” [533ème séance, par. 105.]

163. Pour conclure sur ce point, je tiens à dire que nous sommes entièrement d'accord avec le Ministre des affaires étrangères de Turquie lorsqu'il insiste sur la nécessité d'une coopération entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs, et entre la Grèce et la Turquie, en vue de parvenir à une solution pacifique du problème de Chypre. Mais je voudrais faire remarquer que cette coopération devrait avoir un caractère constructif, et non destructif. Elle devrait tendre à unir et non à diviser. Elle devrait rechercher l'unité et non le partage : l'unité qui a toujours existé dans l'île. Cette unité a été ébranlée récemment pour des raisons politiques, et certainement pas par la faute des Chypriotes grecs. Ce sont là des faits qu'il est facile de vérifier par une enquête internationale objective.

164. Sur le territoire de leur île, indépendamment de leur origine respective et sans aucune intention de se dominer les uns les autres, les Chypriotes devraient être invités à travailler, en toute liberté, à l'amélioration de leur sort et au progrès de la communauté chypriote tout entière.

165. En même temps, la Grèce et la Turquie pourraient, en évitant toute ingérence égoïste et en reprenant leur coopération, créer une atmosphère propice à la coopération entre Chypriotes. Ainsi, ces deux pays prouveront qu'ils n'ont pas de buts égoïstes mais qu'ils s'intéressent véritablement au bien-être de l'île. Toute autre ligne de conduite risque d'aggraver davantage la situation déjà très tendue et ne servira ni les intérêts de Chypre, ni ceux de la Grèce et de la Turquie, ni la cause de la paix.

166. Le PRÉSIDENT: Le représentant de la Jordanie a demandé la parole pour faire une brève déclaration. Je la lui donne.

167. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Dans la déclaration qu'il a faite hier devant l'Assemblée générale [768ème séance], le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a cru devoir, à plus d'une reprise, faire allusion à mon gouvernement et a essayé plusieurs fois d'embrouiller le problème actuel du Moyen-Orient. M. Gromyko a traité de trois questions différentes: premièrement, la résolution des pays arabes [1237 (ES-III)], dont la Jordanie a été l'un des auteurs; deuxièmement, le retrait des troupes britanniques de Jordanie; troisièmement, le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de ladite résolution [A/3934].

168. Comme chacune de ces questions intéresse principalement et directement ma délégation, j'estime devoir répondre brièvement à la déclaration du représentant de l'URSS. Je remercie le Président de m'avoir donné la possibilité de le faire.

169. Or se souviendra que, depuis la distribution du rapport du Secrétaire général, plusieurs représentants ont consacré une partie de leur principale intervention dans la discussion générale à la situation actuelle dans le Moyen-Orient. Outre la délégation jordanienne, deux de ces orateurs représentaient des pays arabes coauteurs de la résolution en question. Il convient de noter qu'à l'exception du représentant de l'URSS, aucun de ces représentants n'a pris le parti de critiquer le rapport du Secrétaire général, ni essayé de compliquer le problème. Cette attitude de la délégation soviétique témoigne manifestement, une fois encore, de la politique d'obstruction que le Gouvernement soviétique poursuit lorsqu'il s'agit des relations entre les Etats arabes.

170. La première question soulevée par le représentant de l'Union soviétique portait sur la résolution et sur l'interprétation de ses buts. La délégation jordanienne, en tant que coauteur de la résolution, conteste l'interprétation de la délégation soviétique et tient à préciser qu'à son avis celle que donne le rapport du Secrétaire général est exacte. Je voudrais signaler que, lors de la rédaction de la résolution des pays arabes, la délégation jordanienne savait que la délégation soviétique n'approuvait guère les mots "et faciliterait ainsi le retrait prochain". Néanmoins, devant les vœux d'une majorité écrasante, la délégation de l'Union soviétique n'a eu d'autre ressource que de retirer son propre projet de résolution et d'appuyer le nôtre. Maintenant que la résolution est interprétée comme il convient, l'URSS s'en plaint de nouveau.

171. La deuxième question portait sur le retrait des troupes britanniques de Jordanie. Le 1er octobre 1958, le roi Hussein a déclaré devant l'Assemblée nationale jordanienne que le retrait des troupes britanniques de Jordanie commencerait le 20 octobre et serait terminé dans un délai qui n'excéderait pas le temps nécessaire pour l'évacuation des troupes et pour le transport des approvisionnements et du matériel. Ce sont là des termes très clairs et non ambigus.

172. La troisième question avait trait aux vues de la délégation soviétique sur le rapport du Secrétaire général. Tout ce que je puis dire à cet égard, c'est que, puisque toutes les parties directement intéressées semblent souscrire à la teneur de ce rapport, le représentant de l'Union soviétique n'a pas grand-chose à ajouter.

173. Enfin, le représentant de l'Union soviétique a, pour la deuxième fois, mis en cause le gouvernement et le peuple jordaniens. Je crois avoir répondu comme il convenait à ces observations dans ma dernière intervention [764ème séance], mais, comme il ne cesse d'attaquer mon pays, je dois lui dire que la politique de pêche en eau trouble qu'il a adoptée à l'égard de la situation actuelle dans les pays arabes n'aura pas les résultats qu'il escompte. Les portes de la Jordanie et de la patrie arabe resteront fermées aux idéologies subversives.

La séance est levée à 13 h. 15.